

# **Ré-endettement de l'Afrique après les initiatives d'annulation de la dette PPTE et IADM : Propositions pour une meilleure gestion de la dette**

**Par Mme Amanda Rowlatt**

A moins d'un accroissement substantiel de ressources, il ne sera pas possible de réaliser les ODM. Il faudrait par ailleurs recourir à différents types de financement du développement. Les emprunts d'Etat peuvent constituer un moyen idoine de mobilisation de fonds pour les priorités de développement. Les pays qui utilisent judicieusement leurs emprunts enregistrent une accélération de croissance, un accroissement des investissements, et une amélioration des prestations sociales. Mais des emprunts successifs et excessifs conduisent à l'insoutenabilité de la dette, ce qui peut engendrer des pressions économiques, principalement lorsque les systèmes financiers sont faibles. Le service de la dette est également un frein à la mobilisation de ressources en faveur de la santé, l'éducation et l'infrastructure.

L'expérience des vingt dernières années a montré combien un fardeau de la dette trop pesant peut être préjudiciable. Il ressort des conclusions d'un certain nombre d'études<sup>1</sup> que les pays en développement dont les ratios de la dette sont élevés, ont enregistré de faibles taux de croissance, pouvant faire baisser d'un point le pourcentage annuel du PIB. Ceci s'explique par le fait que, lorsqu'il y a surendettement, les investisseurs privés ne sont pas enclins à investir pour la consolidation de la croissance, craignant que les bénéfices prévisionnels ne soient taxés en vue d'assurer le service de la dette.

Ces dernières années, les montants mobilisés au titre des initiatives d'allègement de la dette sont faramineux. Il est prévu, au titre du PPTE et de l'IADM, une allocation de 110

---

<sup>1</sup> Poirson et al. (2002); Clements et al. (2003) ; Cordella et al. (2005).

milliards d'USD pour l'élimination de la dette de 30 pays ayant déjà franchi environ 90 % des étapes vers le point de décision. Des ressources seront ainsi libérées pour soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté et autres priorités de développement. Ceci laisse en outre une marge de manœuvre suffisante pour contracter de nouveaux emprunts. Les pays concernés devraient cependant faire preuve de discernement dans l'utilisation de cette possibilité d'emprunt afin d'éviter de nouveaux problèmes de surendettement.

Il a été convenu, au titre du PPTTE et de l'IADM, d'annuler les dettes des pays afin de les aider à s'engager sur la voie de la réalisation des ODM d'ici à 2015. Il ne faudrait cependant pas s'attendre à d'autres initiatives d'allègement de dette de cette ampleur et la communauté internationale n'envisage assurément pas de mobiliser d'autres ressources pour éliminer des dettes occasionnées par de nouveaux prêts. Parallèlement, les pays aspirent à s'affranchir de l'aide et à accéder, à terme, aux marchés de capitaux. L'adoption d'un programme de prêts concessionnels approprié permettra de pallier les défaillances du marché et d'établir un historique des performances en matière de gestion de la dette, ce qui déterminera la solvabilité. Un recours excessif et peu judicieux aux emprunts a pour conséquence d'inverser ce processus.

Dans le cadre du Consensus de Monterrey, le partenariat doit constituer l'axe central des actions de promotion de la réalisation des ODM. Le partenariat est par ailleurs essentiel pour garantir le succès des initiatives d'allègement de la dette. Pour contrer le risque d'une nouvelle crise de la dette, bailleurs et emprunteurs doivent se considérer comme étant collectivement responsables, veillant à ce que tous les nouveaux prêts soient consentis à des conditions suffisamment avantageuses et utilisés de manière judicieuse. Les bailleurs de fonds doivent coordonner leurs actions et faire preuve de transparence dans leurs

opérations de prêt, afin d'éviter que les dons et ressources allouées au titre de l'allègement de la dette ne soient utilisés pour interfinancer des prêts moins concessionnels auprès d'autres sources (problème de resquillage boursier).

Nous devons travailler main dans la main pour améliorer les politiques et l'environnement institutionnel, afin que les pays puissent s'assurer les ressources qui leur sont indispensables pour faire face aux besoins essentiels de développement, mais aussi prévenir toute nouvelle crise de la dette. Pour relever ce défi, il faudrait par-dessus tout promouvoir une gestion énergique de la dette. Quel est le juste équilibre entre un recours à de nouveaux emprunts pour faciliter la réalisation des ODM et une gestion prudente de la dette ? Quelles responsabilités incombent respectivement aux emprunteurs et aux bailleurs dans la recherche de ce juste équilibre ? La communauté internationale doit-elle consentir des prêts ou des dons aux pays ayant bénéficié d'une annulation de dette ? Comment pouvons-nous encourager les bailleurs de fonds émergents à jouer leur partition ? Les réponses à ces questions ne sont pas évidentes. Je vous invite donc à vous exprimer sur celles-ci.

## **Autres questions pouvant faire l'objet de débats**

1. Quels sont la portée et le rôle des emprunts non concessionnels, notamment les ressources allouées par des institutions de financement des exportations et les nouveaux bailleurs de fond publics ; et la portée et le rôle des prêts du secteur privé, notamment l'émission d'obligations ?
2. Quelles sont les autres politiques à mettre en oeuvre pour promouvoir une utilisation efficiente des ressources extérieures par les emprunteurs ?
3. La gestion de la dette incombe principalement au pays emprunteur, mais dans quelle mesure les bailleurs de fonds, notamment la Banque et le Fonds, partagent-ils cette responsabilité ?
4. Quelles mesures faut-il prendre pour s'assurer que les décisions relatives aux prêts soient prises en toute responsabilité et qu'elles reposent sur des bases juridiques solides, et qu'il en soit fait un usage judicieux afin d'éviter que les pays emprunteurs ne soient traînés devant les tribunaux par les bailleurs de fonds à vantage ?